

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

DELIBERATION n° 47/26-0605.12

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur David REATH est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Pascal BONNET, Jean-Yves MONNERET, Giuseppe PAVIGLIANITI, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Julien EMPIS, Amélie ANDRE, Maëlie BARBIER.

Etaient excusés : Colette GUIGONNET ROUSTAIN a donné pouvoir à Jean-Yves MONNERET.
Marie-Dominique SIMON a donné pouvoir à Jessica CHAVOUTIER (procuration non prise en compte pour le vote de cette délibération).
Jean Maurice MATHELET a donné pouvoir à David REATH.
Aline GUZZI qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Alexandra MARTIN a donné pouvoir à Clément SUCHET.
Eddy ALESSIO.

Date de la convocation 28 mai 2026

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION B2S – BOUGER, SOURIRE, C'EST LA SANTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant un contrat d'engagement républicain.

Madame le maire présente la demande de subvention de l'association B2S – Bouger, Sourire, c'est la Santé au titre de l'année 2026.

Madame le maire indique que la Présidente de l'association, Marie-Dominique SIMON, étant une élue du conseil municipal, elle ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Jean-Yves MONNERET & Colette GUIGONNET ROUSTAIN) :

- **REFUSE** d'attribuer une subvention à l'association B2S – Bouger, Sourire, c'est la Santé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



[Handwritten signature of Françoise CROUSAZ]

Le Secrétaire de séance,
David REATH.

[Handwritten signature of David REATH]